



ÉTUDE DES SOUTIENS EN OCTOBRE  
POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS  
AVANT LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014

## APPEL À PROJETS PERMANENT Agir pour les enfants orphelins

Un enfant par classe en moyenne est en deuil d'un ou de ses deux parents. 800 000 jeunes de moins de 25 ans sont concernés. C'est pourquoi la Fondation d'entreprise OCIRP œuvre pour sensibiliser, former et informer tous les publics sur les conséquences du deuil chez l'enfant.

La Fondation finance des projets de structures à but non lucratif, qui aident les enfants et les jeunes orphelins à être pleinement dans la vie et à construire leur avenir.

### LES TROIS AXES DE SOUTIEN DE LA FONDATION

**Aider l'enfant et sa famille** : les projets soutenus peuvent être des ateliers d'art-thérapie, des groupes d'entraide et de parole, des actions de soutien à la parentalité... Ils peuvent également avoir pour objectif de faciliter l'accès à la formation, à l'emploi, aux vacances, aux loisirs, à la culture...

**Former les professionnels de l'éducation et sensibiliser le grand public** : la Fondation soutient des projets de formation tels que colloques, séminaires, journées d'étude et analyses de pratiques. Les projets culturels, tels que la réalisation de films, documentaires, livres, pièces de théâtre ou œuvres musicales pour sensibiliser un public large, seront également fortement incités.

**Soutenir la recherche en sciences humaines et sociales** : et améliorer les connaissances concernant les jeunes orphelins, la Fondation apporte son soutien à des travaux de recherche, publications d'ouvrages, recherches-actions ou thèses doctorales sur la démographie, la sociologie, la psychologie, la psychiatrie, l'anthropologie, le droit...

### PARTICIPEZ !

Pour déposer un dossier, il suffit de télécharger la demande de soutien sur [www.fondation-ocirp.fr](http://www.fondation-ocirp.fr) ou la demander au 01 44 56 22 36, et compléter par les pièces demandées.

L'instruction des dossiers est prévue deux fois par an.

La prochaine commission de soutien se réunira en octobre 2014.

**La Fondation d'entreprise OCIRP « Au cœur de la famille »** : en créant sa Fondation d'entreprise en 2009, l'OCIRP a souhaité élargir son action pour soutenir des actions en direction des familles face aux risques décès, handicap et dépendance, dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou d'accords de branche professionnelle. C'est une structure paritaire qui unit une vingtaine d'organismes de prévoyance diffusant ses garanties : la situation de l'état d'orphelin.



### CONTACT PRESSE

Anne Saulnier  
01 44 56 23 14  
06 77 62 55 05  
saulnier@ocirp.fr  
[www.ocirp.fr](http://www.ocirp.fr)  
@OCIRP

### CONTACT FONDATION

Emmanuelle Enfrein  
01 44 56 22 36  
06 73 24 97 69  
enfrein@ocirp.fr  
[www.fondation-ocirp.fr](http://www.fondation-ocirp.fr)

CHIFFRES-CLÉS OCIRP

6 000 000  
de garanties protègent  
les salariés cotisants

1 300 000  
contrats d'entreprises

120  
désignations  
en accords de branche

26 000  
bénéficiaires de rentes



L'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance protège les familles face aux risques décès, handicap et dépendance, dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou d'accords de branche professionnelle. C'est une structure paritaire qui unit une vingtaine d'organismes de prévoyance diffusant ses garanties :

Les groupes AG2R LA MONDIALE – AGRICA – APICIL – AUDIENS – HUMANIS – IRCEM – KLESIA – LOURMEL – MALAKOFF MÉDÉRIC – RÉUNICA, les organismes de prévoyance AG2R-MACIF LA MONDIALE – ANIPS – APGIS – CAPSSA – CIPREV – CREPA – GNP – IPECA PRÉVOYANCE – IPBP – IPSEC (GROUPE HUMANIS) – UNIPRÉVOYANCE, et les partenaires IDENTITÉS MUTUELLE – MUTEX – PREVAAL – UNMI. (Liste juin 2014)